justifier devant l'enquête judiciaire les déclarations qu'il a faites à la conférence de presse, le mandat défini dans le décret du conseil nous satisfera.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je voudrais élucider ce point. Je voulais que l'on comprenne bien que le premier ministre a mentionné ce qui arriverait si l'on n'établissait pas le bien-fondé des choses qui ont été dites au cours de la conférence de presse. Cela a été expliqué clairement au début de la journée.

M. MacInnis: Que le ministre se lève et nie ces propos.

L'hon. M. McIlraith: Le premier ministre a été très, très clair à ce sujet aujourd'hui.

L'hon. M. Lambert: Et les noms?

L'hon. M. McIlraith: Le député dit «Et les noms?». Le député sait parfaitement bien que la bonne façon de procéder dans cette affaire ne consiste pas à citer des noms. Il ne devrait sûrement pas s'obstiner, comme il l'a fait toute la journée, à nous jeter de la poudre aux yeux (Applaudissements)... cherchant ainsi à prévenir la solution convenable de cette si grave affaire.

L'hon. M. Churchill: Le ministre est-il prêt à me désigner? (Exclamations) Allez-y.

L'hon. M. McIlraith: Je ne me ferai pas prendre au piège. Le député de Winnipeg-Sud-Centre se livre à un misérable bluff. (Exclamations)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Red-Deer a la parole.

M. Peters: Cinq heures, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je regrette de signaler au député que, malgré le plaisir que j'éprouverais à passer aux mesures d'initiative parlementaire, la chose est impossible puisque nous en sommes toujours à l'article des travaux qui a priorité. Si nous passions à autre chose, ce ne serait pas aux mesures d'initiative parlementaire, mais aux travaux du gouvernement. Le député de Red-Deer a la parole.

M. MacInnis: J'ai une question à poser au leader de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le leader de la Chambre a repris son siège et la présidence a donné la parole au député de Red-Deer.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, la Chambre consentirait-elle à l'unanimité à ce que nous déclarions qu'il est cinq heures? Nous en avons sûrement eu assez.

[M. Douglas.]

Des voix: D'accord. on our rife ibant apo

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. S'il y a unanimité, nous pourrions, naturellement, déclarer qu'il est cinq heures et passer aux mesures d'initiative parlementaire. Mais nous ne saurions le faire sans le consentement unanime car, si nous suspendions l'étude de la question de privilège dont la Chambre est actuellement saisie, nous devrions normalement passer aux mesures inscrites au nom du gouvernement et aux affaires courantes.

M. Nielsen: Pourvu que cela ne nuise pas à la question de privilège actuellement à l'étude et que cette dernière soit reprise au début de la séance, lundi prochain. Est-ce convenu?

• (5.10 p.m.)

M. l'Orateur: Naturellement. Rien sans doute ne s'oppose à cela. Tandis que j'ai la parole, je voudrais rappeler de nouveau aux députés de tenir compte des décisions rendues hier et aujourd'hui par la présidence. Elles indiquent aux députés qui ont participé au débat comment la question peut être tranchée à la Chambre, du strict point de vue de la procédure et en conformité du Règlement. J'espérais que les députés envisageraient la situation à la lumière de la décision rendue par la présidence et qu'à six heures ce soir nous aurions pu trouver un moyen de résoudre le problème qui se pose actuellement à nous. De toute évidence, nous n'y parviendrons pas cet après-midi. Mais j'invite les députés à étudier les décisions que j'ai prises et les propositions que j'ai formulées quant à l'attitude que devraient adopter les députés s'ils veulent présenter une motion que la présidence peut accepter et qui soit conforme aux précédents établis. Si l'on agit de la sorte, nous pourrons peut-être surmonter la difficulté où nous nous trouvons.

Plaît-il à la Chambre que nous déclarions qu'il est cinq heures?

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je veux indiquer bien nettement que la question de privilège sera le premier point dont la Chambre sera saisie lundi.

M. l'Orateur: Je ne puis assurer au député quelle sera la première mesure dont la Chambre sera saisie lundi.

M. Nielsen: Je ne puis donc accepter la proposition.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.